COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022 à SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Didier-en-Brionnais, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 13 juin 2022
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 23 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO –M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON –Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Hervé VIZIER – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – M. Jean-François SOULARD – M. Bernard PATTEUW – M. René SARROCA – Mme Noah LAGOUTTE – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL –Mme Patricia MOMMESSIN

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à Georges MATHIEU) – Mme Sylvia DARSAT (pouvoir donné à Bernard BIESSE) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à David CORDEIRO) – M. Gérard PEGON (pouvoir donné à Hervé VIZIER) – Mme Maryse POPELIN (pouvoir donné à René SAROCCA) – Mme Christelle DIOT (pouvoir donné à Pierre AUVOLAT) –M. Guillaume BUISSON – M. Alain DESCHAMPS – M. Vincent DELORME (pouvoir donné à Gilles PASCAL) – M. Jean-François BUISSON (pouvoir donné à François ANTARIEU)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril à Oyé est adopté à l'unanimité.
Mme Claire GAGET souligne que le rapport de l'étude ANCT n'a pas été envoyé avec le procès-verbal, comme cela était pourtant indiqué dans le document. Le Président demande à ce que rapport soit communiqué dès que possible aux délégués communautaires. Cela a été fait le 30 juin.

ORDRE DU JOUR :

1. Installation d'un nouveau délégué communautaire
2. Désignation d'un nouveau représentant d'Iguerande à la commission environnement
3. Modification statutaire (prise d'une compétence optionnelle)
4. Approbation convention financement participation ISG
5. Décision modificative budget annexe maison d'accueil
6. Subventions aux associations
7. Approbation convention mise à disposition du DGS à la CC de Marcigny
8. Création d'un poste d'agent de maitrise principal et approbation du tableau des effectifs
9. Recrutement d'une stagiaire et attribution d'une gratification de stage
10. Création d'une prestation ACI au bénéfice des communes : prix, modalités d'accès
11. Adoption du RPQS 2021
12. Modification du règlement du service environnement
13. Conventions Eco-mobilier : jouets et articles de bricolage et de jardin
14. Taxe de séjour 2023
15. Soutien au projet de contrat de canal pour Loire Itinérances et canal de Roanne à Digoin
16. Autorisation à la SAEM de souscrire une assurance pour le compte du propriétaire
17. Modification de la convention d'affermage avec la SAEM
18. Modification de la redevance d'affermage
19. Autorisation de signature des marchés d'optimisation des zones de parcs du marché
20. Portage de la demande de subvention au CRBFC pour l'application mobile
21. Décisions du président
22. Questions diverses

DELIBERATIONS APPROUVEES :

2022-036 : Installation d'un nouveau délégué communautaire

Isabelle LAGOUTTE est installée comme déléguée titulaire de la commune d'Iguerande, suite à la démission de JP. DUCARRE.

2022-037 : Désignation d'un nouveau représentant d'Iguerande à la commission environnement

Suite à la démission de JP DUCARRE et aux propositions du conseil municipal d'Iguerande, le Conseil approuve à l'unanimité les désignations des nouveaux représentants de la commune au sein de la commission communautaire « environnement / développement durable », à savoir :

- Monsieur Bernard BIESSE comme représentant titulaire,
- Madame Rachel BESANCON comme représentante suppléante.

La composition de la commission « environnement / développement durable » est désormais la suivante :

Commune	Titulaire / suppléant	Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	PHILIBERT	Romain
	Suppléant	JAUFFRET	Daniel
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	MALLAT	Christophe
	Suppléant	GRAS	François
IGUERANDE	Titulaire	BIESSE	Bernard
	Suppléant	BESANCON	Rachel

LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	VIZIER	Hervé
	Suppléant	GAY	Jean-François
MAILLY	Titulaire	DUPERRAY	Romain
	Suppléant	POPELIN	Franck
OYE	Titulaire	BESSON	Françoise
	Suppléant	MONNET	Richard
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	BEAUCHAMP	Guy
	Suppléant	REMILLER	Yann
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	MONTMESSIN	Catherine
	Suppléante	DEVILLARD	Dominique
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	SARROCA	René
	Suppléant	CORNELOUP	Philippe
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	DESCHAMPS	Alain
	Suppléante	KAMINSKI	Laurene
SAINTE FOY	Titulaire	HAYE	Marie-Laure
	Suppléant	BAUMERT	Christian
SARRY	Titulaire	BEURET	Marie Christine
	Suppléante	HUMBRECHT	Josette
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	DELORME	Vincent
	Suppléant	BRAGARD	Aurélien
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	LAMOTTE	Jean-Paul
	Suppléant	PERCHE	Nathalie

2022-038 : Modification statutaire (prise d'une compétence supplémentaire)

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une nouvelle compétence supplémentaire : « en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

Cette prise de compétence est nécessaire afin d'encadrer juridiquement la participation de la Communauté de communes au financement du poste ISG et dans l'optique de la création d'un réseau VIF.

Les communes devront se prononcer sur cette prise de compétence dans les 3 mois suivants la notification de la présente délibération.

2022-039 : Définition des intérêts communautaires

Suite à la prise de la compétence « en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville », le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la définition suivante de l'intérêt communautaire de cette compétence :

- participation financière au poste d'Intervenant Social en Gendarmerie,
- création d'un réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales (VIF)
- création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD).

2022-040 : Approbation convention financement participation ISG

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention triennale de financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie. La participation communautaire, calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque CC, sera de 379 € en année 1, 957 € en année 2 et 1 116,50 € en année 3. Le poste basé à la compagnie de Gendarmerie de Charolles et l'Intervenant sera sollicité selon les besoins exprimés.

2022-041 : Décision modificative budget annexe maison d'accueil

Le Conseil valide à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget maison d'accueil, pour ajuster le montant des ICNE.

Le Conseil est informé que les 12 logements sont désormais tous occupés (les 2 logements vacants à Saint Christophe viennent d'être loués).

2022-042 : Subventions aux associations

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions du Bureau communautaire du 13/06 relatives à l'attribution de subvention aux associations suivantes :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2022 accordée
Office de tourisme Marcigny / Semur (solde opération « j'invite ma famille au restaurant »	1 200 €
COLEGRAM	300 €
La Bernard Thévenet cyclosportive	500 €
La Culture, c'est Semur	2 000 €

2022-043 : Approbation convention mise à disposition du DGS à la CC de Marcigny

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du DGS à la Communauté de communes de Marcigny, pour une durée de 3 ans (2022 à 2024) et sur la base d'un mi-temps.

2022-044 : Création d'un poste d'agent de maitrise principal

Le Conseil approuve à l'unanimité la création de poste permanent à temps plein d'agent de maitrise principal pour permettre l'évolution de carrière d'un agent du service environnement.

2022-045 : Approbation du tableau des effectifs

Suite à la création du poste d'agent de maîtrise principal, le Conseil approuve à l'unanimité le tableau des effectifs de la collectivité applicable au 01/07/2022.

2022-046 : Recrutement d'une stagiaire et attribution d'une gratification de stage

Le Conseil approuve à l'unanimité le recrutement d'une stagiaire par la Communauté de communes pour la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), commun aux 3 CC du Brionnais. Il approuve également l'attribution d'une gratification de stage, obligatoire vu la durée de celui-ci (6 mois).

D. CORDEIRO précise que ce document n'est pas obligatoire pour les collectivités de moins de 20 000 habitants. Mais il présente malgré tout un intérêt pour définir des stratégies en matière de production des énergies renouvelables, de maitrise des consommations énergétiques, de productions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air. La CC Brionnais Sud Bourgogne a recruté une stagiaire pour commencer à travailler sur le sujet, mais elle n'a pas terminé sa mission. Afin qu'elle puisse le faire, tout en l'étendant sur les territoires des CC de Marcigny et Semur-en-Brionnais, ces collectivités se sont entendues pour lui proposer ce nouveau stage de 6 mois. On aura alors une idée plus claire de ce qui est produit et consommé, pour pouvoir ensuite avancer sur ces thématiques et envisager la manière de décliner les objectifs du SRADDET. Avec ce stage, les 3 CC auront la maitrise des données et des orientations futures.

Le Président regrette qu'il n'ait pas été possible d'élaborer ce document au niveau du Pays, d'où la proposition de l'engager à l'échelle des 3 CC du Brionnais. Il n'exclut pas qu'à terme, ces 3 PCAET se rejoignent et ne fassent qu'un seul document à l'échelle du Pays.
F. de BELIZAL demande qui sera son maître de stage ? Le président répond que le stage est porté par la CC de Semur-en-Brionnais, avec encadrement et pilotage par des représentants des 3 collectivités (présidents et VP environnement).

2022-047 : Création d'une prestation ACI au bénéfice des communes

Lors de la mise en place du chantier d'insertion, il avait été indiqué qu'il serait possible pour les communes de pouvoir solliciter l'ACI pour des petites missions d'entretien du patrimoine, en complément des missions principales de l'ACI.
Le Bureau communautaire du 13 juin a échangé sur ce sujet et a proposé que chaque commune puisse solliciter l'ACI 2 journées par an (donc 1 journée d'ici la fin de cette année). Il a proposé que la 1ère journée soit gratuite et la seconde payante, au coût forfaitaire de 350 €.

Suite à cette réunion, G. PEGON a suggéré d'autres modalités d'accès à ces prestations : davantage de jours par commune et facturation d'un cout à la personne. H. VIZIER complète en indiquant que chaque demande des communes sera différente, l'ACI devra donc s'adapter à chaque fois. Il n'est pas du tout certain que l'équipe puisse mettre en œuvre de nouvelles techniques, acquérir de nouvelles compétences en 1 ou 2 jours seulement. De plus, elle n'aura pas les mêmes réflexes que des professionnels, et donc pour les communes peu de visibilité sur le délai d'exécution et la qualité du travail. L'intérêt de ces propositions du Bureau leur apparait donc limité.

D. CORDEIRO précise que ces nouvelles propositions sont compliquées à retenir. Il n'est pas recommandé de scinder l'équipe en 2, l'encadrant devant être le plus présent possible auprès des agents. 2 jours par commune représentent jusqu'à 28 jours, soit près de 2 mois de travail de l'ACI. Ces missions dans les communes ne doivent pas détourner l'ACI de la réalisation de ses missions premières (entretien des Balades Vertes). Afin de définir les sollicitations des communes, il précise que l'encadrant devra estimer au préalable la faisabilité de chaque mission par l'ACI, le nombre de jours à y consacrer, les moyens à mettre en œuvre par les communes et l'ACI. Il indique également que les missions qui peuvent être réalisées ne doivent pas se substituer aux missions déjà assurées par les communes aujourd'hui.
H. VIZIER demande s'il est envisageable d'avoir un peu de souplesse sur le nombre de jours ou entre les communes, dans le cas où un besoin important existe dans une commune. D. CORDEIRO propose de commencer avec 1 journée sur cette fin d'année 2022, avec un report en 2023 si la journée n'est pas utilisée. Si une commune souhaite disposer de 2 jours dès 2022, cela pourra s'envisage de façon exceptionnelle. Dans ce cas, la 1ère journée sera gratuite et la seconde payante.

Suite à ces échanges, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'une prestation de l'ACI au bénéfice des communes, avec les modalités suivantes :

- missions en lien avec l'entretien et la préservation de leur patrimoine communal. Ce type de mission est un moyen de permettre aux agents de l'ACI de découvrir de nouveaux cadres de travail et d'acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de leur parcours d'insertion. Ces compétences sont susceptibles d'intéresser ensuite des entreprises artisanales du territoire intervenant en restauration du patrimoine.
- missions sollicitées à l'initiative des communes et sans caractère obligatoire,
- sollicitation de l'ACI sur la base de 2 journées par an par commune en année complète (donc 1 journée par commune d'ici la fin de l'année 2022),
- première journée sera gratuite et facturation d'un coût de 350 € par la Communauté de communes à partir de la seconde journée d'intervention,
- pas de possibilité de diviser l'équipe ACI en sous-équipes.

- Chaque intervention fera l'objet d'une convention permettant d'en préciser les modalités de réalisation,

2022-048 : Adoption du RPQS 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport 2021 du service public de gestion des déchets.
Le Président adresse ses félicitations à Valérie MEHU, responsable du service environnement, pour la qualité et la complétude du document. C'est un vrai outil de comparaison de l'efficacité des actions et des orientations prises par la collectivité en matière de production et gestion de ses déchets.

Le Président informe le Conseil que le DGS et V. MEHU participeront le 28 juin à une réunion de travail entre les 5 CC du Pays (mais hors du cadre pays) pour présenter les politiques de gestion des déchets et identifier des coopérations, mutualisations possibles à l'avenir dans ce domaine. D'autres réunions pourront se tenir pour d'autres domaines de compétences partagées.

2022-049 : Modification du règlement du service environnement

Le Conseil adopte à l'unanimité le règlement du service environnement modifié suite aux évolutions intervenues depuis le début de l'année (fréquence des collectes, accueils des professionnels en déchetterie).

2022-050 : Conventions Eco-mobilier : jouets et articles de bricolage et de jardin

Le Conseil approuve à l'unanimité les conventions de collectes Eco-mobilier des jouets et articles de bricolage et de jardin pour 6 ans.
G. MATHIEU souligne, qu'avec ces nouvelles filières mises en place, la place disponible est de plus en plus comptée à la déchetterie.

2022-051 : Taxe de séjour 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2023. Désormais, tous les touristes assujettis s'acquitteront d'un même montant, peu importe la nature et le classement de l'hébergement dans lequel ils passent leurs nuitées.
Ces tarifs sont toujours identiques à ceux approuvés par la CC de Marcigny, de façon à avoir une uniformité de la taxe de séjour sur le périmètre de l'Office de tourisme Marcigny / Semur.

Catégories d'hébergement	Tarif voté
Palaces	-
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	-
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	-
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,50 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Hébergement sans classement ou en attente de classement, à l'exception des hébergements de plein air	5%

2022-052 : Soutien au projet de contrat de canal Loire Itinérances et canal de Roanne à Digoin

D. CORDEIRO indique que ce projet de contrat de canal, projet de longue haleine, arrive à son terme. Son approbation prochaine par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et VNF permettra de financer les projets d'aménagement et de valorisation de la voie d'eau. Ces investissements seront complémentaires aux voies vertes (100 000 passages à Iguerande en 2021).

I. LAGOUTTE complète en indiquant que le projet a déjà permis le réaménagement d'haltes nautiques et la transformation de la maison éclusière à Avrilly en gîte. L'enjeu est de viabiliser le chemin de halage, d'entretenir le chemin de contre-halage et d'être vigilant sur la signalétique.

Suite à ces informations et au document de présentation du contrat de canal envoyé au préalable aux délégués, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'apporter son soutien au projet de contrat de canal.

2022-053 : Autorisation à la SAEM de souscrire une assurance pour le compte du propriétaire

Le Conseil autorise à l'unanimité la SAEM du marché au cadran de Saint Christophe en Brionnais à souscrire une assurance des installations du marché pour son compte et le compte du propriétaire. Cela permettra une meilleure couverture des installations.

A noter que la Communauté de communes conserve le contrat pour l'assurance de la toiture photovoltaïque qui serait toujours assurée par la CC.

Au regard des très importantes chutes de grêles survenues fin juin autour de Digoin et Paray-le-Monial, F. de BELIZAL demande si la Communauté de communes est assurée contre les dommages causés par la grêle. Le Président répond qu'il va regarder les garanties du contrat en vigueur. Celui-ci comprend également une couverture « perte de production ».

2022-054 : Modification de la redevance d'affermage

Suite aux échanges avec la SAEM, un accord avait été trouvé pour porter le montant de la redevance d'affermage 2022 à 144 000 €. Cette somme permettait de couvrir les remboursements des emprunts (ce qui a toujours été le cas), mais aussi de constituer un autofinancement pour les futurs investissements sur les installations du marché.

Mais au regard des couts obtenus lors de la consultation marché public pour les travaux d'optimisation des parcs, ce montant semble un peu juste pour capitaliser sur le remboursement de l'emprunt nécessaire et les projets d'investissement (couverture de toutes les installations à terme ?). Après un nouvel échange entre les 2 parties, il a été convenu que la situation financière actuelle du marché permet d'envisager une redevance 2022 de 156 000 € (soit 13 000 € / mois).

Le Conseil approuve à l'unanimité le montant de la redevance annuelle 2022 à 156 000 €. La convention d'affermage fera l'objet d'un avenant.

2022-055 : Autorisation de signature des marchés d'optimisation des zones de parcs du marché

Suite à l'analyse des offres reçues lors de la consultation, le montant des travaux est supérieur d'environ 15 000 € aux estimations pour les 2 lots, soit un surcoût global de 30 000 €. Néanmoins, ces travaux sont nécessaires pour le bien-être des animaux, la sécurité des animaux et par rapport aux subventions notifiées pour ce programme. Le Président indique que la SAEM va financer ce montant supplémentaire. La CAO s'est réunie le vendredi 24 juin 2022 pour étudier les offres reçues.

Après analyse, elle a retenu les offres suivantes :

- Pour le lot 1 (travaux parcs intérieurs) : NORMANDIE STABULATION (siège social : ZI les Gaillons / La Maison des Entreprises / 61400 SAINT HILAIRE LE CHATEL), pour un montant de 178 276,74 € HT,

- Pour le lot 2 (travaux parcs extérieurs) : SARL ANDRIEU EQUIPEMENT (siège social : ZA la Boissonnade / 12450 LAPRIMAUBE), pour un montant de 109 700,73 € HT

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer les marchés correspondants.

2022-056 : Portage de la demande de subvention au CRBFC pour l'application mobile

Dans le cadre de la demande de subvention à déposer auprès de la Région, un seul dossier doit être établi. A l'unanimité, le Conseil approuve le portage du projet de création de l'application mobile commune aux CC de Marcigny et de Semur par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

Décisions du président :

Le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 04/04/2022.

Concernant la commande des composteurs individuels, G. MATHIEU informe le Conseil que, face à la hausse du coût des composteurs, l'équipe d'insertion est en mesure de fabriquer directement des composteurs.

Questions diverses :

- Le Président donne lecture des courriers de remerciements envoyés par l'association « Les Vieilles Pierres » et l'Antenne touristique de Saint Christophe, suite aux attributions des subventions 2022
- Le Président indique que des livrets énigmes pour les enfants ont été élaborés par l'Office de tourisme et les 3 antennes. Ils seront testés cette année et solliciteront le label « Aventures Mômes » l'an prochain
- Le président réitère la demande d'acquisition de la petite parcelle de terrain appartenant à la commune de Saint Julien de Jonzy et mitoyenne de la déchetterie. Le cas échéant, un échange avec une partie du terrain situé en contrebas de la plateforme déchets verts peut aussi être étudié.

Actualités des commissions

Commission environnement :

- G. MATHIEU indique que la baisse des OM est de 19 % sur 5 mois – résultat très encourageant.
- Le projet Onésime à Autun, porté par le SMEVOM est désormais abandonné après le retrait de Véolia. Des négociations sont en cours entre les 2 entités pour trouver un compromis financier. Cet abandon va retarder d'autant l'émergence de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets.
- Avec l'Extension des Consignes de Tri (ECT), tous les déchets seront triés à Torcy à l'horizon 2025, donc grosses inquiétudes sur la pérennité du centre de tri de Digoin et plus largement sur l'avenir du SMEVOM. Ces sujets seront abordés lors d'une réunion extraordinaire prévue le 12/07
- Le Mémo du tri ECT avance. Les livrets seront à distribuer dans les communes en toute fin d'année (entre les semaines 50 et 03), en même temps que les bulletins communaux
- Les composteurs collectifs seront disponibles début juillet au SMEVOM
- 4 communes ont nettoyé la nature mi juin : faible fréquentation mais des ordures ramassées
- Les 2 syndicats de rivières ont animé une réunion sur la ressource en eau le 16 juin à Saint Christophe

Commission agricole :

- La commission réfléchit à une éventuelle animation autour du concours des bovins de boucherie, qui aura lieu début septembre.
- P. AUVOLAT a participé au dernier CA de l'Institut Charolais. Il en fait le compte-rendu :
    - La fabrication de verrines a augmenté de 41% en 2021 avec 120 apporteurs. Elle progresse encore de 22% en 2022.
    - La nouvelle organisation de la ferme de Jalogny a été présentée : la CA71 souhaiterait se désengager de la gestion, qui serait reprise par une association regroupant de nombreux partenaires (collectivités, organismes agricoles, ...).
    - La MC souhaite développer des visites de Jalogny et du marché pour proposer un circuit viande / élevage aux touristes.
    - le Festival du Bœuf aura lieu du 02 au 04/12/2022. 25 apprentis bouchers participeront au concours.
    - L'AG de l'Institut est prévue le 11 juillet
- Made in viande : bilan positif de la journée avec 300 visites sur le site du marché et 260 repas
- SYMISOA : travaux prévus cette année à Chauffailles sur le Botoret et dans la Loire. Pas de travaux sur notre secteur. La CC de Marcigny a envoyé un courrier au SYMISOA pour solliciter l'élargissement de son périmètre sur les ruisseaux débouchant directement à la Loire. P. AUVOLAT suggère de voir si cette démarche ne peut pas être coordonnée entre les 2 CC, avec l'envoi d'un courrier par la CCSB (surtout concernée par le Merdasson, la Touze et le ruisseau de Baugy). Il rappelle que la compétence GEMAPI est obligatoire.
- Le Sous-préfet de Charolles visitera le marché mercredi 06 juillet. Cette visite sera l'occasion de faire un débriefing de l'étude ANCT et sur les suites à y donner. D. CORDEIRO indique que cette étude de l'ANCT est globalement décevante. Un séminaire des VP s'est tenu le 14/06 pour envisager les futurs positionnements du marché. Afin de les définir, il propose de mener une concertation avec les acteurs agricoles. Dans l'intérêt du territoire, il est important que des projets émergent à Saint Christophe autour du marché, et ce d'autant plus que d'autres acteurs voisins se structurent (Maison du Charolais, UNESCO, ...). Le président propose de communiquer aux délégués la synthèse de ce temps de travail. Pour F de BELIZAL, il est absolument nécessaire de réfléchir à développer des activités économiques, agricoles et touristiques autour du marché. Il faut éviter de regarder « les trains passer », mais plutôt « être pilote du train ». Avec la perspective du label UNESCO, tout le monde s'agite autour avec une volonté forte de faire avancer les choses. Saint Christophe ne doit pas être un enclos clos. Les mondes professionnels et touristiques doivent cohabiter et se compléter en toute intelligence. On doit faire mieux et aller plus loin que ce qui existe aujourd'hui. La nouvelle étude évoquée par le Président est ambitieuse et risquée, mais il faut la mener sans attendre sinon on sera à la remorque des autres. A nous d'imaginer la solution. Les idées doivent venir de nous avant tout. F. ANTARIEU ajoute que le marché génère 1 million d'euros de valeur ajoutée pour le territoire, mais cela ne concerne que très peu d'acteurs du territoire, donc ça reste fragile. D. CORDEIRO conclut en confirmant que le marché est bien le point d'ancrage du développement et que ce projet ne sera pas forcément consommateur d'espace car le site est déjà bien artificialisé.

Commission tourisme :

- Prochaine réunion de la commission à la rentrée
- D. CORDEIRO revient sur la mésentente autour de l'inventaire du patrimoine entre les commissions urbanisme et tourisme. La commission urbanisme suit la modification du PLUi, qui va notamment comprendre une clarification des éléments identifiés par des étoiles violettes. Anaïs, stagiaire à la CC, essaie de récupérer les éléments qui ont été repérés. Ensuite, le travail de vérification et de préconisation des actions de préservation et/ou de restauration seront bien du ressort de la commission tourisme/culture. C'est à chaque commune de dire ce qu'elle souhaite faire de son petit patrimoine.

Commission communication :

- Application mobile : une première réunion de travail a eu lieu entre les 2 CC et INSITU, le développeur de l'application. Elle pourrait être opérationnelle d'ici l'automne.
- Il est convenu de conserver le rythme d'un bulletin communautaire par an. Le président suggère que le numéro 2022 sorte d'ici la fin de l'année.
- F. ANTARIEU a commencé à compiler les éléments transmis par les communes sur l'assainissement. Il y a pas mal de disparités entre les communes sur les tarifs facturés (parts fixes et variables), les taxes de raccordement. Un travail peut être à faire pour commencer à harmoniser les choses et avoir quelque chose de plus cohérent au moment du transfert de la compétence en 2026. D'ici là, l'appui d'un cabinet sera probablement nécessaire.

Commission urbanisme :

- La consultation pour modification du PLUi lancée ce jour. Elle permettra de recruter le Bureau d'études qui accompagnera la CC
- Modification du SCOT : 3 réunions thématiques ont été organisés sur les thèmes du commerce, des mobilités, et des énergies renouvelables pour voir dans quelles directions le Pays veut aller à l'avenir. Aujourd'hui, le SCOT ne comprend de Document d'Aménagement Commercial (pourtant obligatoire) et ne comprend pas d'éléments particuliers sur les énergies renouvelables. Une synthèse de ces réunions sera faite lors de la conférence des maires début juillet.

Commission action sociale :

- Projet gendarmerie : les plans définitifs seront bientôt finalisés. ABISE occupera le rez-de-chaussée et le 1er étage. Il est fort probable que Radio cactus soit accueillie au 2ème étage.
- Renouvellement de 5 des 6 contrats des ACI pour 4 mois supplémentaires (mai à septembre).
- Convention Territoriale Globale : recrutement à prévoir d'un chargé de coopération au 01/01/2023. Un travail est aussi mené sur une nouvelle organisation de la politique jeunesse.
- France Services : 42 structures ont été labellisées à ce jour. Un potentiel de 3 derniers projets labellisés existe (Chalon, Mâcon et projet CCSB). Une visite des locaux à Saint Christophe aura lieu ce jeudi 30 juin. D. CORDEIRO indique qu'il n'est pas question de faire des travaux dans des locaux avant d'être labellisé, mais il est cependant nécessaire de commencer à rendre le service à Saint Christophe et Iguerande.
- Conseiller numérique : le jeune n'a pas été au bout de sa mission et a abandonné son poste. L'offre sera désormais rendue avec ABISE pour les formalités administratives, le PIMMS Marcigny, Syntaxe Error (qui a un partenariat avec ABISE) ou le VAN 71 du CD71. Fin de la mission et pas de recrutement d'un nouveau conseiller.

Actualités des communes

- ***Varenne L'Arconce*** : la commune a dû lancer un nouvel appel d'offres pour la rénovation intérieure de l'église – le 1er appel d'offres a été annulé suite à un problème de publication de l'avis de marché dans un support officiel. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29/07. La mairie s'est rapprochée du SYDESL pour le remplacement de 3 éclairages dans le bourg par des éclairages led. Enfin, la commune recherche un employé communal pour 11h/semaine (avec projet d'achat d'une voiture pour ses déplacements).
- ***Semur-en-Brionnais*** : la saison touristique se prépare avec des animations chaque semaine. 1er week-end de « La Culture c'est Semur » les 24 et 25/07, autour de la photographie. Une visite d'une délégation des Plus Beaux Villages de France est prévue fin juillet.

- ***Sarry*** : pas d'actualité particulière
- ***Sainte Foy*** : des devis sont en cours pour la réparation du toit de l'église et du lavoir.
- ***Saint Julien de Jonzy*** : l'auberge a rouvert depuis Pâques. L'épicerie devrait réouvrir dans 2 ou 3 mois le temps, pour le repreneur, de faire quelques travaux et de finaliser les démarches. Un emplacement a été trouvé pour l'antenne Free mobile. La commune a procédé au remplacement du programmateur des cloches. La fête du village est décalée à fin août pour éviter qu'elle ne soit en concurrence avec celle d'Iguerande.
- ***Saint Christophe en Brionnais*** : fin de la pose des nouvelles plaques d'adressage. JF. SOULARD signale de nombreux problèmes de dépôts d'OM dans des bacs avec des serrures forcées ainsi que des dépôts sauvages à côté des bacs.
- ***Saint Bonnet de Cray*** : P. AUVOLAT indique que la commune doit se prononcer sur un projet de 25 hectares de toiture photovoltaïque. Le promoteur aurait signé un engagement avec l'agriculteur et sollicite un avis des élus municipaux et communautaires. Il précise que pour réaliser de tels projets, cela nécessite une évolution du PLUI. P. AUVOLAT fait part de sa réserve que l'utilité d'avoir un tel projet sur le territoire : les parcelles concernées sont toutes des parcelles qui peuvent être fauchées ou pâturées pour les plus en pente. L'élevage ovin prévu ne compense pas tout. Il trouve dommage de transformer des terrains agricoles. D. CORDEIRO indique que, pour l'instant, de tels projets ne sont pas possibles. Il ne faut pas laisser le doute là-dessus. Par contre, il convient d'avoir une réflexion sur le sujet. En effet, face à la baisse des dotations, la production d'énergie renouvelable est un moyen de trouver de nouvelles ressources via les taxes que ça génère. Il faut donc regarder dans quelles conditions cela peut se faire sur notre territoire. Le PCAET évoqué plus avant lors de la réunion est hyper-stratégique pour identifier des sources de productions d'énergies. Après, il convient aussi de concerter tous les acteurs économiques.
- ***Oyé*** : la boite à lire aménagée dans la bascule est terminée. Une représentation théâtrale au lavoir de la fontaine aura lieu le 12/07 à l'initiative du Conseil départemental.
- ***Ligny-en-Brionnais*** : le conseil municipal a finalisé le projet rénovation du bloc sanitaire place de l'église (recherche de subventions en 2023). La boite à lire a été déplacée vers la Mairie. La mairie a initié un travail sur la transition numérique de la commune : diagnostic, propositions d'actions, communication, ...
- ***Iguerande*** : les jeux à la gare sont terminés, tout comme l'adressage. L'association du restaurant scolaire sera dissoute en fin d'année et la cantine sera reprise par la mairie. Les travaux médiathèque avancent bien.
- ***Fleury-la-Montagne*** : l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle salle de classe est en cours : peu de retrait de dossiers (date limite de dépôt : 08/07)
- ***Briant*** : un concert « Musique en Charolais Brionnais » aura lieu début août à l'église.
- ***Saint Didier-en-Brionnais*** : pas d'actualité particulière

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30

Le Président de la Communauté de communes **David CORDEIRO**	**La secrétaire de séance,** **Rachel BESANCON**
	CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS ★ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ Saône-et-Loire

Commune	Nom	Prénom	Signature
BRIANT	VERNAY	Charles	
	DESCOS VERGUIN	Marie-Hélène	
FLEURY-LA-MONTAGNE	MATHIEU	Georges	
	GRAS	François	
	DURIX	Agnès	
	LE CLEZIO	Maxime	Excusé, pouvoir donné à Georges MATHIEU
IGUERANDE	CORDEIRO	David	
	BIESSE	Bernard	
	BESANCON	Rachel	
	DARSAT	Sylvia	Excusée, pouvoir donné à Bernard BIESSE
	VARGOZ	Karine	Excusée, pouvoir donné à David CORDEIRO
	DUCARRE	Jean-Paul	
LIGNY-EN-BRIONNAIS	PEGON	Gérard	Excusé, pouvoir donné à Hervé VIZIER
	VIZIER	Hervé	
MAILLY	POPELIN	Maryse	Excusée, pouvoir donné à René SARROCA
OYE	ZANETTO	Dominique	
	GAGET	Claire	

SAINT-BONNET-DE-CRAY	AUVOLAT	Pierre	
	BEAUCHAMP	Guy	
	DIOT	Christelle	Excusée, pouvoir donné à Pierre AUVOLAT
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	SOULARD	Jean-François	
	BUISSON	Guillaume	Excusé
	PATTEUW	Bernard	
SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	SARROCA	René	
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	DESCHAMPS	Alain	Excusé
	LAGOUTTE	Noah	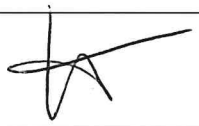
SAINTE-FOY	MAMESSIER	Guy	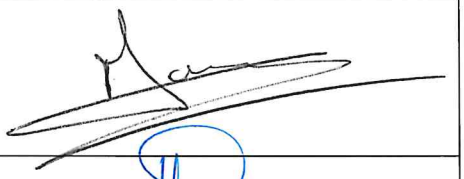
SARRY	DE BELIZAL	François	
SEMUR-EN-BRIONNAIS	ANTARIEU	François	
	PASCAL	Gilles	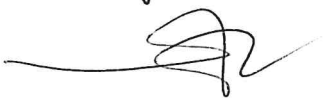
	DELORME	Vincent	Excusé, pouvoir donné à Gilles PASCAL
	BUISSON	Jean-François	Excusé, pouvoir donné à François ANTARIEU
VARENNE L'ARCONCE	MOMMESSIN	Patricia	